



Rémunération apprentissage Master

Par Titi10_

Je suis actuellement en deuxième année de Licence Professionnelle, après avoir redoublé une année. J'ai suivi cette formation en apprentissage pendant les deux années.

En ce qui concerne la rémunération, la Licence Professionnelle est considérée comme une deuxième année. Pour la rentrée prochaine, j'ai l'intention de poursuivre mes études en Master en alternance. Le Master se déroulera sur deux années d'apprentissage, avec le Master 1 et le Master 2.

Je me demande comment se passera la rémunération pendant le Master. Est-ce que le Master 1 sera considéré comme une troisième année et le Master 2 comme une rémunération correspondant à une quatrième année ?

J'aimerais connaître l'évolution de ma rémunération au cours du Master.

Merci d'avance